

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 1er juin 2022

L'AN deux mille vingt-deux, le **premier**. du mois de **juin** le Conseil Municipal d'AUSSILLON, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 25 mai 2022 au nombre prescrit par la loi.

Présents : MM. Fabrice CABRAL, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Leila ROUDEZ, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Philippe COLOMBANI, Chantal GLORIES, Philippe PAILHE, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Josiane CASTRO, Serif AKGUN, Gérald MANSUY, Françoise MIALHE, Françoise ROQUES, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Bérenger GUIRAO, Michel LOPEZ..

Procurations :

Marc MONTAGNÉ	à	Fabrice CABRAL
Didier HOULES	à	Chantal GLORIES
Manon KLOUCHI	à	Frédéric TAYAC
David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES	à	Jérôme PUJOL
Mahmoud NOUI	à	Philippe PAILHE

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLOIRE

Approbation des procès-verbaux des séances des Conseil municipaux du 09 mars 2022 et du 12 avril 2022
Adoptés par 28 voix POUR et une ABSTENTION (M. B. GUIRAO)

2022/035 - Politique Petite Enfance/Enfance - Mise à disposition de locaux et de personnels au profit du gestionnaire du service - Approbation des dépenses réalisées en 2021

Les tableaux ci-dessous récapitulent les dépenses réalisées par la Commune dans le cadre des concours versés à titre gratuit au profit du gestionnaire d'activité, l'association "Loisirs, Education & Citoyenneté, Grand Sud", du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'exercice 2021 :

ACTIONS "Enfance"	Charges supplétives Loisirs Education & Citoyenneté, Grand Sud		
	<i>Mise à disposition de personnel</i>	<i>Mise à disposition locaux et matériel</i>	<i>Dépenses totales</i>
• ALAE Maternel / Primaire (Accueil de loisirs périscolaire)	80 776,02 €	13 132,88 €	93 908,90 €
• ALSH Primaire / Maternel (Accueil de loisirs extrascolaire)		4 673,40 €	4 673,40 €
Total « Enfance »	80 776,02 €	17 806,28 €	98 582,30 €

ACTIONS « Petite Enfance »	Charges supplétives Loisirs Education & Citoyenneté, Grand Sud		
	<i>Mise à disposition de personnel</i>	<i>Mise à disposition locaux et matériel</i>	<i>Dépenses totales</i>
• Multi accueil (0-3 ans)	61 754,15 €		61 754,15 €
Total « Petite Enfance »	61 754,15 €		61 754,15 €

Les mises à disposition de personnel correspondent à la somme :

- des salaires versés aux agents municipaux mis à disposition pour le fonctionnement des Accueils de Loisirs Associés aux Ecoles Maternelles et Primaires et du Multi Accueil.

A titre indicatif, 17 agents municipaux ont participé au développement de la Politique "Enfance", et 2 agents municipaux au titre de la politique "Petite enfance" au cours de l'année 2021.

Les mises à disposition de locaux et de matériel correspondent : au ménage, à l'entretien, aux fournitures d'énergie.

Les locaux concernés sont les suivants :

- Tous les bâtiments scolaires pour les ALAE maternel et primaire (Accueils de loisirs périscolaires),
- Le bâtiment scolaire de Jules Ferry pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Primaire et Maternel.

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 25 mai 2022,

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** les montants des dépenses réalisées par la Commune dans le cadre des mises à disposition au profit de l'association gestionnaire du service "Enfance" et "Petite enfance" pour l'exercice 2021 présentés ci-dessus.
- **dit** que les mises à disposition de personnel feront l'objet d'un remboursement conformément aux termes du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008.

2022/036 - Politique Petite Enfance/Enfance - Convention d'attribution d'une subvention à l'Association "Loisirs, Education et Citoyenneté Grand Sud"

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 25 mai 2022,

Lecture faite du projet de convention annexé à la présente délibération,

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** les termes de la convention entre la Commune et l'association "Loisirs, Education & Citoyenneté, Grand Sud" et **autorise** le versement d'une subvention de 142 530,17 €.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et toute pièce se rapportant à la présente.
- **dit** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal – exercice 2022 – Section de fonctionnement, chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », article 6574 « subventions aux organismes de droit privé ».

2022/037 - Mise à disposition du passif du budget de l'Assainissement à la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet

La dette et les subventions composant le passif du budget de l'assainissement à transférer sont résumées dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

Article	Valeur initiale	Cumul des amortissements réalisés au 31/12/2019	Valeur nette comptable au 31/12/2019
139111	1 893 920,02 €	386 794,69 €	1 507 125,33 €
13915	144 526,77 €	12 043,90 €	132 482,87 €
13918	90 500,00 €	3 016,66 €	87 483,34 €
13933	6 288,24 €	1 282,49 €	5 005,75 €
1641	1 936 000,00 €	205 797,53 €	1 730 202,47 €

Il est précisé que ces écritures, constatant le transfert à la CACM, sont effectuées uniquement par le comptable public, aucune écriture n'est requise pour la collectivité transférante.

Les états détaillés de la dette et des subventions composant le passif du budget de l'assainissement à transférer sont intégralement annexés à la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 25 mai 2022,

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- **D'ACTER** la mise à disposition du passif issu de la dissolution au 31/12/2019 du budget de l'assainissement pour les montants indiqués ci-dessus, à la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet.

2022/038 - Mise à disposition du passif du budget de l'Eau à la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet

La dette et les subventions composant le passif du budget de l'eau à transférer sont résumées dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

Article	Valeur initiale	Cumul des amortissements réalisés au 31/12/2019	Valeur nette comptable au 31/12/2019
139118	56 458,25 €	10 350,67 €	46 107,58 €
13915	47 244,40 €	3 937,05 €	43 307,35 €
13918	131 000,00 €	4 366,66 €	126 633,34 €
1641	874 000,00 €	71 241,63 €	802 758,37 €

Il est précisé que ces écritures, constatant le transfert à la CACM, sont effectuées uniquement par le comptable public, aucune écriture n'est requise pour la collectivité transférante.

Les états détaillés de la dette et des subventions composant le passif du budget de l'eau à transférer sont intégralement annexés à la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 25 mai 2022,

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- **D'ACTER** la mise à disposition du passif issu de la dissolution au 31/12/2019 du budget de l'eau pour les montants indiqués ci-dessus, à la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet.

2022/039 - Livraison des repas pour la cantine scolaire - Autorisation de lancer un marché de service

Ce marché de service est soumis à l'article L.2123-1 du code de la commande publique et passé selon la procédure adaptée prévue à l'article R.2123-1.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 25 mai 2022,

Monsieur le Maire demande au Conseil de lui donner délégation pour la préparation, la passation, l'exécution, le règlement du marché et toute décision d'avenants relative au marché.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DONNE DELEGATION** à Monsieur le Maire pour la préparation, la passation, l'exécution, le règlement du marché de livraison des repas pour la cantine scolaire.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à la présente décision.

2022/040 - Création d'un Comité Social Territorial

Vu l'avis favorable de la commission Ressources Humaines réunie le 23 mai 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité,

- de créer un comité social territorial.
- de fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel,
- de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel, soit 3 titulaires,
- d'autoriser le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de la collectivité,

Précise que conformément à l'article 5 du décret 2021-571 du 10 mai 2021, les membres suppléants seront en nombre égal à celui des membres titulaires.

Précise que cette délibération sera transmise sans délai aux organisations syndicales

2022/041 - Modification du règlement du service municipal de restauration scolaire du 1er degré

Il convient de modifier le paragraphe "Paiement et réservation des repas" à la suite du tableau définissant les modalités et délais de paiement, de réservation et d'annulation des repas, en ajoutant un paragraphe qui précise les conditions de remboursement des repas en cas d'absence d'un enfant pour motif grave et imprévisible.

M. le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la modification du règlement du service municipal de restauration scolaire du 1^{er} degré tel que proposé en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** le règlement du service municipal de restauration scolaire du 1^{er} degré modifié, tel que proposé en annexe de la présente délibération.

2022/042 - Transmission des données de l'Etat-Civil à l'INSEE via le Système de Dépôt de Fichier Intégré (SDFI)

Depuis 2019, le Répertoire Electoral Unique (REU) permet la mise à jour en continu des listes électorales.

L'acte d'engagement concerne la transmission des données de l'ensemble de l'état-civil

Le système SDFI directement intégré dans le logiciel métier ARPEGE - MELODIE OPUS, utilisé par la Commune, permet le transfert direct à l'Insee de fichiers au format normalisé sans passer par une passerelle intermédiaire.

La commune doit donc signer l'acte d'engagement définissant l'organisation et les mesures de sécurité pour la transmission des bulletins d'état-civil à l'Insee via le Système SDFI, tel que proposé en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE M. le Maire à signer l'acte d'engagement sur la transmission des bulletins d'état-civil à l'INSEE, tel qu'annexé à la présente délibération.

2022/043 - Création du chemin de randonnée des 3 croix - Convention de passage sur la parcelle Maison SABATIE

Cet exposé entendu, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le projet de création d'un itinéraire de randonnée pédestre selon les plans et tracés joints.
- **autorise** le passage de l'itinéraire sur les propriétés communales et chemins ruraux concernés par le circuit de randonnée proposé.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer avec la SARL Maison Charles Sabatié une convention relative à l'autorisation de passage, dans les conditions définies par ladite convention annexée à la présente délibération ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

2022/044 - Cession de l'ancienne piscine municipale située Boulevard Léo Lagrange

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 25 voix POUR et 4 CONTRE (M. D. PETIT, Mme I. BOUISSET, M. B. GUIRAO, M. M. LOPEZ) :

- **accepte** de céder l'ancienne piscine municipale à la SARL EM Coaching dont le siège social est à PAYRIN-AUGMONTEL : 9, rue de l'Ourmet, représentée par son gérant, M. Mounir ELJAGHMATI ou toute personne ou société qui s'y substituerait, au prix de 32 900 € représentant une partie de la parcelle cadastrée Section AR-n°102 d'une superficie de 1.817 m² dans les conditions définies ci-dessus et conformément au plan de division établi par la Cabinet GEO SUD OUEST.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et toutes pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente décision ;
- **dit** que les actes seront dressés par l'étude Notariale 6, rue Bertalaï à Mazamet, et que tous les frais, droits et honoraires afférents à cette vente seront laissés à la charge des acquéreurs. Le futur acquéreur quant à lui passera par l'étude Maître Passelac qui se situe à Castres à la Zone d'activité du Causse. Les crédits en recettes seront portés au budget de la commune 2022 de la Commune en section de fonctionnement – Chapitre 77 – article 775 - "Produits des cessions d'immobilisations".

2022/045 - Convention entre le SIVAT et la Commune 'Aussillon - Apport de déchets verts sur la plateforme de compostage - Approbation et autorisation de signer

La présente convention a pris effet au 1^{er} avril 2022 pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction, dans la limite de 3 reconductions, soit jusqu'au 1^{er} avril 2026.

Cet exposé entendu, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte** les conditions d'apport de déchets verts sur la plateforme de compostage de Mazamet/Pont de l'Arn définies ci-dessus et reprises dans ladite convention annexée à la présente délibération ;
- **autorise** le Maire à signer la convention relative à l'apport de déchets verts sur la plateforme de compostage ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

2022/046 - Convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie - Métairie du Thoré à Aussillon

Cet exposé entendu, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise** la mise à disposition de la partie de la parcelle communale cadastrée section AI - n° 92 assortie d'une servitude de passage ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2022/047 - Convention de servitude avec Enedis - Ligne souterraine Rue Jean Moulin - Autorisation de signer

Cet exposé entendu, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise** ENEDIS à réaliser la canalisation souterraine ainsi que ses accessoires sur les parcelles communales cadastrées section AZ n° 437 et 398 dans une bande de 3 mètres de large sur une longueur d'environ 33 mètres ;
- **accorde** également le droit de passage, ainsi que de procéder à tout travaux nécessaires à cette opération dans les conditions définies dans ladite convention annexée à la présente délibération
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

2022/048 - Opération Façades - Attribution de subventions après commission du 19 mai 2022

VU l'avis favorable émis par des Commission d'attribution réunie le 19 mai 2022 ;

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **accepte** de verser les subventions ci-après et **autorise** M. le Maire à signer les arrêtés d'attribution individuels :

Mme Sandrine MICHEL	32, rue Charles Péguy	777,00 €
M. Pascal LAMOUREUX	22, rue Gustave Courbet	812,00 €
Mme Raymonde FERRIE	25, rue Alain Fournier	665,00 €
	Total	2.254,00 €

- **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal - exercice 2022 - Section Investissement - Art. 2042 - "Subventions d'équipement aux personnes de droit privé".

2022/049 - Aide à l'installation d'un système de défense contre les intrusions - Attribution d'aide après commission du 23 mai 2022

VU l'avis favorable de la Commission d'attribution réunie le 23 mai 2022 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **accepte** de verser les subventions ci-après et autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés attributifs individuels :

Dossier n°2022/114 : 600,00 €

- **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif – exercice 2022 – Section d'investissement, chapitre 204 – « Subvention d'équipement versée » - article 20422 « Subvention d'équipement aux personnes de droit privé ».

2022/050 - Comptes rendus de décisions - Art. L.2122-23 du CGCT

Conformément à l'art L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qui ont été prises (cf : tableau annexé), dans le cadre de la délibération du 19 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir – art. L.2122-22.

Annexe délibération 2022/050

<u>Art. L. 2122-22 §4</u>					
N° de la décision	Date de la décision	Titre de la décision	Entreprises	Objet de la décision	Montant
2022/023	28/03/2022	Construction du bâtiment du nouveau Groupe Scolaire	2G Coordination SPS - GROS GALINIER - ZI de Brénas - 81440 LAUTREC	Contrat de mission Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) pour les travaux de construction	3.800,00 € HT soit 4.560,00 € TTC
2022/024	28/03/2022			Contrat de mission Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) pour les travaux de déconstruction des bâtiments existants	600,00 € HT soit 720,00 € TTC

2022/025	28/03/2022		APAVE Castres- 40, allée Alphonse Juin - 81104 CASTRES	Contrat de mission de contrôle technique comprenant 6 missions différentes (cf décision)	23.000,00 € HT soit 27.600,00 € TTC
2022/026	04/04/2022		Société ALGECO - ZI de Martillac - 33650 MARTILLAC	Contrat de location sur une période de 24 mois décomposé en 3 prestations : Prestations de transports et montage en 2022..... Prestations de démontage et transports en 2024..... Location de juillet 2022 à juin 2024 (24 mois) (630,70 € HT/mois soit 756,84 € TTC/mois)	12.701,73 € HT soit 15.242,08 € TTC 2.837,01 € HT soit 3.404,410 € TTC 15.136,69 € HT soit 18.164,03 € TTC
2022/027	12/04/2022	Rencontres 2022 - Printemps	Entreprise "l'Art de Vaincre" - M. Kader KLOUCHI - 4, route de Saint-Pierre - Lacalm - 81200 AIGUEFONDE	Encadrement et animation d'ateliers autour de l'art et du sport en direction d'un public jeunes durant les vacances de printemps	1.350,00 €
2022/028	12/04/2022		ADDA du Tarn - Conseil Départemental - 81013 ALBI Cedex	Animation d'ateliers de danse durant les vacances de printemps	1.312,00 €
2022/029	12/04/2022		Association ADAGIO81 - 16, cours de la Rougearié - 81200 AUSSILLON	Animation musicale avec la formation "Bossa Mirabilis" durant les vacances de printemps	450,00 €
2022/038	21/04/2022		Association Le Cabaret du Hasard - Mme Kathlène DELZANT - 7, rue Murat - 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	Stage de percussion durant les vacances de printemps sur une durée de 15h	1.000,00 €
2022/030	13/04/2022	Contrat de mise en place de la base d'adresses locales sur le territoire de la commune	La Poste - 3, rue du Colonel Pierre Avia - 75757 PARIS Cedex	Obligation aux communes de créer ou de mettre en place une base d'adresses locales (BAL) pour transmission au niveau national	6.000,00 € HT soit 7.200,00 € TTC
2022/034	14/04/2022	Convention de formation professionnelle	FOR'MISSION - 5, rue de la Ferronnerie - 81200 MAZAMET	Formation intitulée "Chariot élévateur R489 cat.3" en faveur de 6 agents des services techniques - Durée 21 h les 2, 3 et 5 mai 2022	1.800,00 €
2022/031	14/04/2022	Festival Reflets & Rythmes - Samedi 25 juin 2022 -	Association et Compagnie MONOTREMATA - 3, rue du Gué de l'Arn - 81660 PONT DE LARN	Animation de l'après-midi et de la soirée autour du Château de la Falgalarié	320,00 €
2022/032	14/04/2022		Magic Moments - Mme Jennifer LONJOU - 40, av. G. Guynemer - 81200 MAZAMET	Animation d'un atelier maquillage	300,00 €

2022/033	14/04/2022		Aquarius Prod - M. Frédéric FARENC - 81700 PUYLAURENS	Contrat d'engagement pour un concert du groupe "Ida y Vuelta"	2.650,00 €
2022/035	19/04/2022		Association "La Boîte à Cocc's" - Mme Josiane BOULARAN - 133, route de Foncrouzoule - 81550 CAMBOUNETs/LESOR	Contrat d'engagement pour un concert "Les Cocc's"	450,00 €
2022/046	09/05/2022		La Ferme de Cancabirol - 81200 MAZAMET -	Contrat d'engagement - Balades en poney autour du Château	300,00 €
2022/047	10/05/2022		Association Rumba Tech - 21, rue de la Grande Armée - 81100 BURLATS	Contrat d'engagement pour un concert du groupe "Rumba Tech"	750,00 €
2022/036	19/04/2022	Projet d'accompagnement spécifique et sur mesure	Mme Sabine CALLIGERIS - 27, rue Puech Mourié - 81990 CUNAC	Accompagnement pour une apprentie de la collectivité en difficulté du 09/05/2022 au 04/06/2022 au MFR de Peyregoux	2.620,00€ TTC
2022/037	19/04/2022		Mme Joséphine CUTULI - 62, chemin de la Perie - 81600 MONTANS	Accompagnement pour une apprentie de la collectivité en difficulté du 04/04/2022 au 08/04/2022 au MFR de Peyregoux	450,04 € TTC
2022/041	25/04/2022	Enquête publique en vue du déclassement du DPC d'une partie des rues E. Mounier et de la Butte - Rémunération du commissaire enquêteur	M. Jena-Louis PUIG - 647, Chemin des Oulettes - 81240 ST AMANS SOULT	Mission pour le suivi du dossier d'enquête publique	480,00 €
2022/043	02/05/2022	Mission de suivi et d'animation de "L'Opération Façades"	City Consultant - 1, rue Eugène Lérés - 81100 CASTRES	Mission pour une durée de 9 mois à compter du 1er avril 2022 jusqu'au 31.12.2022	2.520,00 € HT soit 3.024,00 € TTC
2022/044	03/05/2022	Rassemblement motos du samedi 07 mai 2022	Association "Wind & Fire MC" Chapter Occitanie - Caserne des SP - Bld du Thoré - 81200 AUSSILLON	Contrat d'engagement pour l'organisation d'un rassemblement de motos sur le mail de la Mairie à partir de 9h le 07.05.2022	400,00 €
2022/049	13/05/2022	Marché n°14TS02 - Fourniture, pose, entretien et exploitation du mobilier d'informations municipales	SA EXTERION MEDIA France - 11-13, rue René Jacques - 92130 ISSY LES MOLINEAUX	Avenant au marché permettant d'augmenter la durée du marché de 7 mois	à titre gratuit
2022/048	10/05/2022	Rencontres 2022 - Eté	Mme Elisabeth DELETANG - 2, Chemin de l'Hôpital - 81440 LAUTREC	Ateliers d'animation plastique - 19 heures en juillet 2022	1.075,00 € TTC
2022/050	13/05/2022		Association Collectif La Portée - 40, rue du Capitaine Julia - 81000 ALBI	Trois séances de lecture en plein air le 28 juillet 2022	900,00 € TTC
2022/051	13/05/2022		Association LPO - Place de la Mairie - 81290 LABRUGUIERE	Deux journées de balade naturaliste les 12 et 26 juillet 2022	978,00 € TTC
2022/052	13/05/2022		Société FOOTSTYLE - Route de Digoin - 71130 GUEUGNON	Initiation et show de BMX et de Skateboard le 20 juillet 2022	2.510,53 € TTC

2022/053	13/05/2022		Compagnie Astor et la Patronne - 21, Place Paul Saissac - 81310 LISLES/TARN	Ateliers de danse et de chants le 21 juillet 2022	1.802,00 € TTC
2022/054	13/05/2022			Représentation d'un spectacle "En Bal et Vous" le 22 juillet 2022	3.800,00 € TTC
2022/055	13/05/2022	Acquisition du module Carteplus pour le logiciel de gestion des repas de la cantine scolaire - Hébergement et maintenance	Société INDY System Informatique PRO - 479, av. du Danemark - 82000 MONTAUBAN	Logiciel facilitant la modification du dossier Parent - Acquisition Module, Formation, Maintenance et Hébergement (A compter de 2023, montant annuel Maintenance + Hébergement : 550 € HT soit 660,00 € TTC)	Montant total : 1.490,00 € HT soit 1.788,0 € TTC
<u>Art. L. 2122-22 §5</u>					
N° de la décision	Date de la décision	Titre de la décision	Co-contractant	Objet de la décision	Montant
2022/039	22/04/2022	Mise à disposition d'un local à l'Espace Nougaro	Sérénitarn - Pôle Prévention - 104, avenue de Toulouse - 81200 AUSSILLON	Mise à disposition de l'auditorium et de la salle de danse pour y organiser les ateliers prévention "Mémoires", "Eco-citoyen", "Numériques" et "Maison à Jouer" le mardi ou le jeudi de 14h à 16 sur les mois de mai et juin 2022	Gratuit
<u>Art. L. 2122-22 §8</u>					
N° de la décision	Date de la décision	Titre de la décision	Objet de la décision		Montant
2022/042	28/04/2022	Concession de terrain dans le cimetière communal	Renouvellement concession - Type et numéro de la concession : Cinquantenaire simple - N°2022-1787		552,96 €
2022/045	09/05/2022		Délivrance d'une case au columbarium - N° 66		438,00 €
<u>Art. L. 2122-22 §10</u>					
N° de la décision	Date de la décision	Titre de la décision	Objet de la décision		
2022/040	25/04/2022	Aliénations de biens mobiliers	Objet cédé : Citroen Jumper 2379 SV81 - Prix de la cession : 2.126,00 € - Reprise - Acquéreur : SUD AUTO SA - 194, route de Toulouse - 81100 CASTRES		